



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 29 SEPTEMBRE AU 05 OCTOBRE 2020

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

	MARDI 29/09	MERCREDI 30/09	JEUDI 01/10	VENDREDI 02	SAMEDI 03	DIMANCHE 04	LUNDI 05
SOUPE 0,90€	SOUPE DE 7 LÉGUMES	VELOUTÉ DE TOMATES	VELOUTÉ DE LÉGUMES D'AUTOMNE	BOUILLON DE POULE ALPHABET	SOUPE AUX POIS CASSÉS	SOUPE OIGNON POMMES DE TERRE	VELOUTÉ DE CAROTTES
ENTRÉE	SARDINES À LA TOMATE ou BETTERAVES ROUGES	TERRINE DE LÉGUMES ou SALADE DE POMMES DE TERRE	SALADE DE RIZ AU SURIMI ou SALADE D'ENDIVES AUX NOIX	TARTE AUX 3 FROMAGES ou SALADE DE MUSEAU	DUO DE CHOU BLANC/CAROTTES ou SALADE DE FONDS D'ARTICHAUTS	TERRINE MAISON ou TABOULÉ	SAUCISSON BRIOCHÉ ou DUO DE SALADE VERTE
PLAT OU PLAT UNIQUE	PALERON DE BŒUF BRAISÉ ou COQ AU VIN	FOIES DE VOLAILLE PERSILLÉS ou RAIE AUX CÂPRES	COUSCOUS MAISON ou CASSOULET MAISON	COLIN SAUCE CITRON ou SAUCISSON CHAUD	ROGNONS DE BŒUF SAUCE MADÈRE ou PILONS DE POULET AUX HERBES	RÔTI DE VEAU ou HOKI SAUCE BÉARNAISE	SAUTÉ DE PORC ou BOULETTES D'AGNEAU
LÉGUME	RIZ CRÉOLE ou CAROTTES VICHY	CHOUX DE BRUXELLES ou POIREAUX EN GRATIN		POMMES DE TERRE VAPEUR ou PETITS POIS	NAVETS BRAISÉS ou HARICOTS VERTS	GALETTES DE POMMES DE TERRE ou ÉPINARDS	PÂTES AU BEURRE ou BROCOLIS
FROMAGE	FROMAGE FONDU ou SAINT ALBRAY	TOMME BLANCHE ou BLEU DOUCEUR	FROMAGE BLANC ou EMMENTAL	RONDELÉ AUX NOIX ou CANTAFRAIS	SAINT PAULIN ou YAOURT NATURE	LIVAROT ou TARTARE FINES HERBES	SAINT MORET ou CANTAL
DESSERT	FLAN AUX ŒUFS ou COMPOTE DE POMMES/ ABRICOTS	POMME GOLDEN ou MOUSSE AU CHOCOLAT	ÎLE FLOTTANTE ou ORANGE	BANANE ou PAIN PERDU BRIOCHÉ	GRATIN DE FRUITS ou LIÉGEOIS CHOCOLAT	ÉCLAIR VANILLE ou FRUIT	KIWI ou YAOURT AROMATISÉ

PAIN 0,54€ (si besoin cocher la case ci-contre)

En cas d'Absence, prévenir le plus rapidement possible ADMR TOURNUS AU 03 85 21 92 73 ou La Cuisine de Jacquotte au 03 85 72 28 67 MAIL(lacuisinedejacquotte@gmail.com)

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée AU MOINS 48 HEURES À L'AVANCE (sauf hospitalisation d'urgence).

ATTENTION:

Nous rappelons qu'il nous est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de sécurité alimentaire,

En cas d'absence au moment du passage, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés,